Bulletin Municipal de *Chéry*



ANNEE 2021

Dans ce numéro

| Mot du Maire | Page I |
|-------------------|---------|
| Réalisations 2020 | Page 2 |
| Projets 2021 | Page 4 |
| Budget | Page 7 |
| Action sociale | Page 8 |
| Vie de la commune | Page 14 |
| Scolarité | Page 17 |
| Vie associative | Page 19 |

EQUIPE DE REDACTION :

Damien PRELY Élisa MARUJO-DIAS



Imprimé par nos soins. Ne pas jeter sur la voie publique.

LE MOT DU MAIRE



Chères Chéroises, Chers Chérois,

2020 est une année que nous avons quittée sans regret. La crise sanitaire actuelle doit nous inciter à la plus grande prudence.

C'est dans ce contexte difficile que vous m' avez accordé votre confiance pour un nouveau mandat, à la tête d'une équipe largement renouvelée. Notre volonté est forte pour faire avancer les projets municipaux pour les 6 ans à venir.

Je tiens à remercier les anciens conseillers municipaux pour m'avoir suivi fidèlement durant les six dernières années et particulièrement Michel BAIL-LY qui fut pendant 6 ans mon adjoint.

Malgré les confinements successifs, nous avons essayé d'avancer dans nos différents projets.

2021 sera principalement marquée par des travaux de rénovation de la mairie. Les conditions d'accueil et de travail en seront ainsi meilleures. Mais pendant quelques mois, le fonctionnement de celle-ci pourra en être perturbé.

Permettez moi de vous souhaiter la meilleure année possible. Que votre santé soit préservée.

Prenez soin de vous.

Damien PRELY



LES RÉALISATIONS 2020

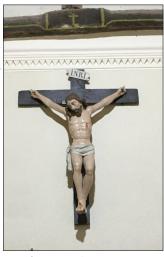
Restauration mobilier église

Christ en croix



La sculpture avant sa restauration dans l'atelier de Madame WOLKOWSKI

Cette sculpture en chêne datant du XVIIème siècle nécessitait d'être restaurée car elle avait été repeinte à plusieurs reprises par le passé, de façon plus ou moins heureuse, et avait également subi les attaques destructrices de divers insectes. Madame Elisabeth WOLKOWSKI, restauratrice de sculptures, a été sollicitée par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) pour prendre en charge le traitement et la restauration de cette œuvre, qui a retrouvé sa place à l'église de Chéry en février 2020.



Après 5 mois de restauration, le Christ en croix a retrouvé sa place en l'église de Chéry

Panneau de bois

A la demande de Madame Jourd'heuil, Conservateur des monuments historiques du Cher, la restauratrice Sophie DEYROLLE est intervenue pour étudier le lambris de revêtement en bois sculpté (décor de fenestrage), datant du XVe siècle. L'œuvre présentant un intérêt historique indé-



niable, les élus ont décidé de le faire traiter et consolider avant qu'il ne soit réinstallé le 19 novembre dernier dans une boîte américaine en chaîne permettant de le protéger et le conserver dans les meilleures conditions.



Coffre reliquaire et bras reliquaire

La Direction Régionale des Affaires Culturelles a conseillé la restauration d'un coffre et d'un bras reliquaire en bois polychromé datant du XVIIème siècle inscrits au titre des monuments historiques.



<u>Vitrification du parquet de l'école, correction acoustique du restaurant scolaire et remplacement des huisseries des toilettes du Centre Socio-Culturel</u>

Du fait de la création d'une seconde salle de classe dans l'école, la place manquait pour y organiser la garderie périscolaire. Du mobilier a été acheté et des travaux d'accessibilité et de chauffage ont été réalisés dans l'ancien bureau de l'atelier technique, où les enfants sont accueillis depuis la rentrée de septembre. Cet aménagement

fait partie d'un projet global sur les bâtiments scolaires et périscolaires comprenant également la vitrification du parquet des salles de classe (pour en faciliter l'entretien), l'isolation phonique du restaurant scolaire et le remplacement des huisseries des toilettes : ces travaux ont été engagés en 2020, grâce au soutien financier de l'Etat et de la Communauté de communes Cœur de Berry.



LES RÉALISATIONS 2020



Le lotissement qui n'avait pas été réaménagé depuis sa création avait besoin d'un bon rafraîchissement!

Pour ce faire, la mairie a engagé l'entreprise PALIN Espaces Verts. Le réaménagement comprend :

- le démontage et l'évacuation de végétaux anciens ainsi que les thuyas
- Le grignotage des souches et anciennes souches existantes
- Le curage de l'ensemble des aires stabilisées : reprofilage des bordures de gazon et rebouchage en calcaire des trous
- Le gravillonnage en calcaire
- La réalisation de diverses plantations d'arbustes à floraison printanière et estivale : 9 massifs de différentes tailles soit 100 arbustes

Le coût total de cette opération s'élève à 26 328 € TTC.







PROJETS 2021

Travaux d'aménagement et de rénovation de la mairie



Des travaux d'aménagement et de rénovation de la mairie auront lieu en 2021 pour une durée de 6 mois environ.

Cette rénovation a pour but :

- d'atteindre une <u>meilleure efficacité énergétique</u> sur le bâtiment : isolation des murs extérieurs, nouveau système de chauffage, remise aux normes électriques,
- d'optimiser l'espace : réhabiliter l'espace non utilisé
- d'apporter plus de confort au personnel communal : sanitaires accessibles, eau chaude, création d'un espace cuisine

- de <u>rénover le système d'assainissement</u> : création d'une microstation

Pour ce projet, la collectivité a mis tout en œuvre pour maîtriser la dépense en trouvant des solutions à coût restreint, pour la mise en accessibilité notamment, et en conservant une grande partie du mobilier er de l'équipement actuel.

Un marché public va être lancé dans les semaines à venir.

Le coût définitif du projet sera affiné à l'issu de ce marché.

| DEPENSES HT | | RECETTES | |
|---|--------------------------------------|---|---|
| Travaux : | 129 525.38 € | Etat – DETR (32%, soit 35% du coût du ¡ | orojet hors frais d'hono- |
| Equipement et mobilier : | 12 000.00 € | raires) : | 50 129.00 € |
| Etude thermique : (maîtrise d'œuvre) : | 1 700.00 € Honoraires 12 300.00 € | Région Centre-Val de Loire (9.73% soit stion) : | 50% des travaux d'isola- 15 138.59 € |
| , | | Conseil Départemental du Cher (19.29% soit 20% des travaux ho équipement et mobilier) : 30 000.00 | |
| | | SDE 18 (3.39% soit 20% des travaux de rénovation énergétique) : 5 271.65 € | |
| | | CDC Cœur de Berry (Fonds de concours | - 15.36%) : |
| | | | 23 881.06 € |
| | | Autofinancement (20.23%): | 31 105.08 € |
| 155 525 | 5.38 € | 155 525.38 € | |

URBANISME



Carte Communale

La carte communale a été décidé par la commune de Chéry pour pallier à l'absence de document d'urbanisme sur le territoire et ainsi maîtriser l'urbanisation de la commune, jusqu'ici réalisée sans cohérence global. La municipalité souhaite favoriser la relance de la démographie à l'aide de cette carte .

En effet, elle va permettre de planifier l'urbanisme pour les 5 à 7 ans à venir, structurer et valoriser le territoire, répondre à la demande de logements existante et réduire la consommation foncière pour préserver le paysage rural.

La carte communale de CHÉRY a été approuvée par la Préfecture du Cher.

L'arrêté préfectoral et la délibération de la communauté de communes de « Cœur de Berry » seront affichés pendant un mois en Mairie ainsi qu'au siège de la Communauté de Communes. Elle sera applicable dès la fin de cet affichage soit à compté du 21 janvier 2021.



URBANISME

Permis de construire ou déclaration préalable?

Lorsque l'on envisage de réaliser des travaux sur un bâtiment existant, la question se pose de savoir si l'on peut se passer des démarches administratives ou si, au contraire, il faut faire une déclaration préalable, voire demander un permis de construire.

Rappel de quelques règles

| Travaux qui ne nécessitent pas d'autorisation | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|
| Travaux intérieurs • sans création nouvelle de surface de plancher | | | | | |
| | • sans modification de l'aspect extérieur | | | | |
| | • sans changement de destination (habitation en commerce par ex) | | | | |
| Construction nouvelle | • si surface de plancher < ou = à 5m2 (abris de jardin par ex) | | | | |
| | piscine dont le bassin a une superficie < ou = à 10m2 | | | | |
| • châssis ou serre dont la hauteur au-dessus du sol est inférieure à 1.80m | | | | | |
| • une terrasse de plein pied | | | | | |
| DÉCLARATION PRÉALARI E | | | | | |

- superficie < 5m2 et hauteur > 12m2
- création d'une superficie de plus de 5m2 mais < ou = à 20m2 dont la hauteur ne dépasse pas 12m2 (abris de jardin, vérandas,
- installation d'une piscine dont le bassin a une superficie < ou = à 100m2, non couverte ou dont la couverture fait moins de 1.80 m
- les châssis et serres dont la hauteur est comprise entre 1.80 m et 4m
- les murs d'une hauteur > ou = à 2m
- les travaux de ravalement, création ou suppression d'ouvertures, modification de toiture...
- l'installation d'une clôture dans une zone protégée
- le changement de destination d'un bâtiment en l'absence de travaux

| le changement de descriación d'un baciment en rabsence de cravado. | | | |
|---|---|--|--|
| PERMIS DE CONSTRUIRE | | | |
| Agrandir sa maison | • si création d'une extension de plus de 20m2 (pièce ou niveau supplémentaire, véranda, garage) | | |
| Changer la destination de l'immeuble | Dès lors que le changement de destination s'accompagne de travaux modifiant les structures porteuses ou la façade du bâtiment | | |
| Modifier le volume du bâtiment, per- cer ou agrandir une ouverture sur un mur extérieur | si les travaux entraînent à la fois une modification du volume du bâtiment et le percement ou l'agrandissement d'une ouverture sur un mur extérieur. rehaussement des murs fenêtres de toit | | |

=> Les dossiers de demandes d'urbanisme sont téléchargeables sur le site internet de la D.D.T du Cher : http:// www.cher.equipement-agriculture.gouv.fr/ ainsi que sur la page d'accueil du site internet de la commune onglet démarches en ligne.

Ils doivent être déposés au secrétariat de mairie pour enregistrement et envoi au Pôle Equilibre des Territoires Ruraux (PETR).

LE BUDGET

Budget primitif 2020

| SECTION DE FONCTIONNEMENT | | | | |
|-----------------------------------|--------------|-------------------------------------|--------------|--|
| DEPENSES | | RECETTES | | |
| Charges générales | 80 452.86 € | Produits de service | 10 330.00 € | |
| Charges de personnel et assimilés | 93 984.00 € | Impôts et taxes | 164 439.00 € | |
| Atténuations de produits | 8 357.00 € | Dotations | 21 653.00 € | |
| Charges de gestion courante | 64 933.96 € | Autres produits de gestion courante | 11 910.00€ | |
| Intérêts d'emprunt | 2 301.41 € | Produits exceptionnels | 1 400.00€ | |
| Charges exceptionnelles | 3 432.00 € | Résultat reporté | 64 331.23 € | |
| Dotations aux amortissements | 20 602.00 € | | | |
| TOTAL | 274 063.23 € | TOTAL | 274 063.23 € | |

| SECTION D'INVESTISSEMENT | | | |
|-------------------------------|--------------|-----------------------------------|--------------|
| DEPENSES | | RECETTES | |
| Emprunts et Dettes | 30 745.87 € | Produits de cessions | 15 000.00€ |
| Immobilisations Incorporelles | 300.00€ | Dotations | 51 509.55 € |
| Immobilisations corporelles | 9 504.23 € | Subventions | 18 926.53 € |
| Immobilisations en cours | 51 468.00 € | Amortissements | 20 602.00 € |
| Opérations Patrimoniales | 9 352.00 € | Opérations Patrimoniales | 9 352.00 € |
| Restes à réaliser | 27 800.00 € | Excédent d'investissement reporté | 13 780.02€ |
| TOTAL | 129 170.10 € | TOTAL | 129 170 .10€ |

<u>Taux des taxes directes locales pour l'année 2020, identiques à ceux de 2019</u> (votés le 23/06/2020)

| Taxe | Taux | Produit correspondant |
|-------------------------------|---------|-----------------------|
| Taxe d'habitation | 16.36 % | 36 843.00 € |
| Taxe foncière propriété bâtie | 18.01 % | 40 252.00 € |
| Taxe foncière non bâti | 23.63 % | 10 492.00 € |
| CFE | 18.71 % | 22 920.00 € |

ACTION SOCIALE



Par délibération en date du 23 juin 2020, les élus ont décidé l'attribution des subventions suivantes :

Association des Amis de la Bibliothèque du Cher : 20 €

AFM TELETHON: 50 €
Ligue contre le Cancer: 30 €

SPA DU CHER redevance 2019: 149.80 €

Bourse au permis de conduire

Depuis sa création en 2016, 3 bourses au permis de conduire ont été intégralement versées et 1 dossier est en cours.

Commission Solidarité

Le Comité se compose du Maire, 4 membres élus :

Ses missions sont:

- D'étudier les demandes des foyers en difficulté
- D'organiser le repas des aînés (personnes de 65 ans ou plus)
- Distribuer les colis de fin d'année aux administrés de plus de 70 ans
- De distribuer un bon d'achat de 25 € aux enfants de la commune scolarisés au R.P.I. (achat de fournitures scolaires et/ou livres).

Damien PRELY, Maire, Président

Membres élus: Pauline WILK, Ingrid MAGNARD, Aurélie CHABROUX, Dominique LACOFFRETTE

Repas des aînés :

Le 09 février 2020, le Maire et les membres du CCAS ont accueilli les administrés de Chéry de plus de 65 ans au repas des aînés, qui a réuni 36 convives. Monsieur Jean-Patrice MAR-TEAU, traiteur, a concocté un menu spécialement pour nos seniors. Le repas s'est déroulé dans une ambiance très conviviale. En raison de la situation sanitaire actuelle, il n'y aura pas de repas en 2021.



Rentrée scolaire :

17 bons d'achat de 25 € ont été remis aux élèves de Chéry scolarisés au R.P.I. pour qu'il puissent acheter leurs fournitures scolaires, des livres...

Colis de fin d'année :

Les membres du CCAS ont distribué 18 colis simples et 10 colis couples le 12 décembre 2020, à l'occasion des fêtes de fin d'année. En cas d'absence, les colis non distribués attendent leurs bénéficiaires en mairie. Tout bénéficiaire qui ne récupère pas son colis dans un délai raisonnable en perd le bénéfice pour les années suivantes.

Élisa MARUJO DIAS a succédée à Aurélie DELREUX depuis le 04/01/2021. Issue d'une formation supérieure en langues étrangères et d'un BTS Assistante Manager, elle travaille dans la Fonction Publique Territoriale depuis 10 ans et a travaillé dans plusieurs mairies loirétaines avant de revenir dans le Berry. Nous lui souhaitons la Bienvenue.



Horaires de la mairie

| MAIRIE | | | | | |
|--|--------------|--------------|--------------|--------------|-------------------|
| Lundi Mardi Mercredi Jeudi Vendredi Samedi | | | | | |
| 8h30 - 12h30 | 8h30 - 12h30 | 8h30 - 12h00 | 8h30 - 12h30 | 8h30 - 12h30 | 9h30 - 11h00 |
| - | - | - | - | | (permanence élus) |

CONTACTS:



02 48 51 71 53



mairiechery@orange.fr

ÉTAT-CIVIL 2020

| NAISSANCES | NOUVEAUX ARRIVANTS | DECES |
|---------------------------------|--|--------------------|
| | M. NIVET Antoine et Mme GUERIN Victoria | |
| Lya FERREIRA <i>(8 octobre)</i> | M. MAWETE Daniel, Mme. SAÏDANI Virginie et leur fille | Christiane ARNOULT |
| Nathan TRIMOULET (9 décembre) | Mme CARRÉ Émilie et son fils | épouse GOUSSET |
| | Mme FOSSEY Manon et M. TISSIER Kevin | (20 novembre) |
| | Mme MAUPETIT Vanessa M. CARRÉ Lothaire et enfants | |

Que vous soyez locataire ou propriétaire, nous vous demandons de bien vouloir vous présenter au secrétariat de la mairie dès votre arrivée à Chéry, afin d'être enregistré sur la commune. A cette occasion, la secrétaire vous fera part de toutes les éventuelles démarches à réaliser et vous donnera les adresses et numéros utiles (eau, ordures ménagères...).



Site internet de la commune

Vous recherchez une information sur la commune ? Elle est sûrement sur notre site internet :

www.cheryenberry.fr

Le site a été conçu pour que chacun puisse facilement y trouver l'information qu'il recherche. L'accueil est consti-

tué d'accès rapides (démarches en ligne, publications municipales, agenda...) et d'entrées par thème (vie municipale, vie pratique, enfance et jeunesse, location du centre socio-culturel, écoles du RPI...) qui renvoient directement vers l'ensemble des informations concernées. Coupures d'eau, fermetures du secrétariat...sont annoncées dans les brèves. Les actualités recensent tous les évènements à venir sur le territoire (manifestations, enquêtes publiques...). Du menu de la cantine aux projets et travaux, vous y retrouverez tout en quelques clics.



Location du Centre Socio-Culturel

| GRANDE SALLE | TARIFS | | | |
|--------------------|-------------------|-----------------|--------------------|--|
| GRAINDE SALLE | | ÉTÉ (à/p 15/04) | HIVER (à/p 15/10) | |
| | COMMUNE | 140€ | 160€ | |
| JOURNEE EN SEMAINE | HORS COMMUNE | 160€ | 180 € | |
| | ASS. COMMUNE | GRATUIT | GRATUIT | |
| | ASS. HORS COMMUNE | 100€ | 120€ | |
| | COMMUNE | 230€ | 260 € | |
| VALEEK ENID | HORS COMMUNE | 320€ | 350€ | |
| WEEK-END | ASS. COMMUNE | GRATUIT | GRATUIT | |
| | ASS. HORS COMMUNE | 230€ | 260 € | |
| CAUTION | | 500 € | | |

| PETITE SALLE | TARIFS | | |
|--------------------|-------------------|-----------------|-------------------|
| TETTE SALLE | | ÉTÉ (à/p 15/04) | HIVER (à/p 15/10) |
| | COMMUNE | 60 € | 80€ |
| JOURNEE EN SEMAINE | HORS COMMUNE | 80 € | 100€ |
| | ASS. COMMUNE | GRATUIT | GRATUIT |
| | ASS. HORS COMMUNE | 20 € | 40 € |
| | COMMUNE | 120 € | 150€ |
| MEEK END | HORS COMMUNE | 160 € | 190€ |
| WEEK-END | ASS. COMMUNE | GRATUIT | GRATUIT |
| | ASS. HORS COMMUNE | 40 € | 60 € |
| CAUTION | 500 € | | |

Tarifs du cimetière et de l'espace cinéraire

Par délibération en date du 06 octobre 2020, les élus ont décidé de ne pas modifier les tarifs appliqués au cimetière communal.

| CONCESSIONS | | CASES | | CAVURNES | | TAXES | |
|-------------|--------|--------|--------|----------|--------|------------------------------|------------|
| 30 ans | 50 ans | 15 ans | 30 ans | 15 ans | 30 ans | Dépôt urne supplémentaire | Dispersion |
| 170€ | 270 € | 200 € | 400€ | 300€ | 500€ | 90 € | 150€ |



Afin d'aider les internautes dans leur besoin à se procurer des actes de naissance en ligne, le gouvernement vous fait part du lancement du site : www.actenaissance.com

Service gratuit

Trop de sites privés proposent en effet des services payants alors que le gouvernement met à disposition des sites 100% gratuits.

Actenaissance.com a donc été lancé pour simplifier les démarches en redirigeant facilement les internautes vers les deux sites officiels permettant aux français nés sur le territoire et ceux nés à l'étranger de faire une demande d'acte de naissance en ligne.



Carte grise ou de permis de conduire : démarches via internet

Les demandes de carte grise et de permis de conduire doivent être effectuées par internet sur le site www.cher.gouv.fr, rubrique «Mes démarches en ligne» ou sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS) à l'adresse www.ants.gouv.fr. Les demandes de carte grise peuvent également être effectuées par les professionnels de l'automobile. Quant aux permis de conduire, les auto-écoles peuvent vous accompagner dans vos démarches.



Carte d'identité et passeport : 12 mairies du Cher vous accueillent

Votre carte d'identité ou votre passeport n'est plus valide ? Prenez rendez-vous auprès des mairies équipées d'un dispositif de recueil des demandes : Aubigny-sur-Nère, Léré, Vierzon, Mehun-sur-Yèvre, Bourges, Sancergues, La Guerche-sur-l'Aubois, Dun-sur-Auron, Chateauneuf-sur-Cher, Saint-Amand-Montrond, Lignières, Culan.

Ça se passe en mairie : PACS et changement de prénom

La gestion des Pactes Civils de Solidarité (Pacs) peut être faite directement en mairie. Retrouvez toutes les pièces à fournir selon les demandes sur le site www.service-public.fr (rubrique « Famille »). Le Pacs peut également être enregistré par un notaire.

Pour ce qui est du changement de prénom, le dossier peut être déposé dans votre mairie de résidence ou votre mairie de naissance. Là encore, vous retrouverez toutes les informations dont vous avez besoin sur le site www.service-public.fr (rubrique « Papiers - citoyenneté »).

A vos livres...

Romans, biographies, documentaires historiques... la Médiathèque Départementale du Cher met à la disposition des lecteurs de Chéry l'intégralité de son catalogue. Une sélection d'ouvrages est disponible en mairie. Vous cherchez un livre en particulier ? Contactez-nous par tout moyen à votre convenance : nous effectuerons une réservation à votre nom et vous recontacterons dès la réception du document en mairie pour que vous puissiez passer le récupérer.

<u>Distribution de raticide</u>

Si vous constatez la présence de rats, et pour permettre une action rapide, la commune met à disposition des habitants des sachets de raticide (dans la limite de 10 sachets par an et par foyer), le temps pour vous de pouvoir vous en procurer.

Bien vivre ensemble

Règlementation sur le bruit

Conformément à l'arrêté municipal en date du 30 octobre 2018 portant règlementation des bruits de voisinage, vous trouverez ci-dessous les horaires pendant lesquels le bruit est toléré :

Jours ouvrables : de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30 Samedi : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 Dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00

Les horaires municipaux respectent l'arrêté préfectoral en vigueur.

Permanences du Conciliateur de Justice à Lury-sur-Arnon

Vous avez un différend avec votre voisin? Monsieur Jean-Marie PELOILLE, Conciliateur de Justice, peut vous aider à trouver un terrain d'entente et à arranger la situation. M. PELOILLE assure une permanence le 1er jeudi de chaque mois de 14h30 à 16h30 à la mairie de Lury-sur-Arnon. Contactez-le au 09 63 44 89 73 ou à l'adresse jean-paul.peloille@conciliateurdejustice.fr pour prendre rendez-vous, bénéficier de ses connaissances juridiques et, éventuellement, organiser une médiation.

Réglementation sur les animaux

Pour rappel, la divagation des animaux sur la voie publique est interdite. Les chiens ne peuvent être laissés à l'extérieur que si les propriétés sont clôturées. En cas de signalement d'un animal en liberté, celui-ci sera conduit à la SPA et le propriétaire aura alors à acquitter des frais de garde pour pouvoir le récupérer. Nous vous rappelons également que les chiens de catégorie 1 et 2 doivent être déclarés en mairie, tenus en laisse sur la voie publique et que leurs maîtres doivent suivre une formation auprès d'un vétérinaire dûment habilité par arrêté préfectoral.

Entretien des trottoirs et des haies

Pour prémunir les habitants contre les risques d'accidents, nous demandons aux propriétaires de bien vouloir procéder au déblaiement de la neige et au ramassage des feuilles mortes tombées sur les trottoirs et dans les caniveaux situés devant leur habitation, autant que de besoin. Par ailleurs, les haies (branches et racines) doivent être entretenues de façon à ne pas empiéter sur le domaine public ou gêner la visibilité des véhicules. A défaut, la commune est en droit de faire intervenir une société spécialisée à la charge du propriétaire qui aurait failli à cette obligation.

Ensemble, agissons pour l'environnement

Pour permettre le recyclage de tous vos déchets en verre, un container est à votre disposition sur la route de Chéry à Massay (en direction du cimetière). Juste à côté a été installée une benne de récupération de vêtements Vêtibox (dépôt de tous types de textiles propres et chaussures attachées entre elles). Les piles usagées sont récupérées en mairie dans un bac de collecte « Corepile ». Enfin, tous les déchets « verts » doivent être déposés à la déchetterie de Lury-sur-Arnon, le brûlage à domicile étant totalement interdit.

Modification des jours de collecte des déchets ménagers 2021

En raison des jours fériés, la collecte des déchets ménagers sera effectuée, en lieu et place du mercredi :

Fête nationale: jeudi 15 juillet

Nous vous rappelons qu'il convient de ranger vos bacs d'ordures ménagères au plus tôt après le ramassage pour des raisons d'hygiène et d'esthétique. Il a été constaté que trop d'administrés ne rangeaient pas les poubelles. Si cela ne changeait pas, un arrêté pourra être pris pour verbaliser les contrevenants.

Bourse au permis de conduire

Le dispositif consiste dans la prise en charge, par la commune, d'une partie du coût du permis de conduire en échange d'une activité civique ou d'intérêt collectif bénévole effectuée par des jeunes âgés de 15 à 25 ans.

Le permis de conduire constitue aujourd'hui un atout incontestable pour l'emploi ou la formation des jeunes. Son obtention contribue, en outre, à la lutte contre l'insécurité routière qui constitue la première cause de mortalité des jeunes de moins de 25 ans (de nombreux jeunes conduisent à ce jour sans permis). Néanmoins, elle nécessite des moyens financiers qui ne sont pas à la portée de toutes les familles.

Pour favoriser l'accès des jeunes au permis de conduire, la commune de Chéry a décidé de mettre en place le dispositif de la « bourse au permis de conduire ». Cette bourse de 300 € est destinée aux jeunes de la commune de Chéry âgés de 15 à 25 ans (y compris les jeunes déjà engagés dans le processus de permis de conduire) et sera attribuée selon les modalités financières suivantes :

- → 100 € à l'inscription
- → 100 € à l'obtention du code
- → 100 € à l'obtention du permis

Les jeunes de la commune âgés de 15 à 25 ans souhaitant bénéficier de cette bourse au permis de conduire automobile rempliront un dossier de candidature et proposeront alors une action civique ou d'intérêt collectif, qu'ils s'engageront à mener en contrepartie du versement de la bourse au permis de conduire.

Les actions civiques :

Le candidat devra participer au moins à deux cérémonies sur les trois citées ci-après : commémoration du 8 mai, commémoration du 11 novembre, vœux du maire,

et participer à l'installation des décorations de Noël

ou bien effectuer une action civique proposée par le candidat lui-même, à faire valider par le conseil municipal.

Par délibération en date du 23/06/2020, le Conseil Municipal a décidé d'ajouter une nouvelle condition d'attribution au dispositif : le bénéficiaire devra avoir suivi sa scolarité au Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) ou ses frères et sœurs, s'il en a et s'ils sont en âge d'y être accueillis, devront y être inscrits.

Le candidat signera une charte dans laquelle il s'engagera à suivre régulièrement les cours théoriques du code de la route, de la sécurité routière et à réaliser son projet d'action civique.

Tout déménagement entraînera la suspension immédiate des versements sans rétroactivité. Dans le cas où le jeune est amené à déménager dans le cadre de ses études, et qu'au moins l'un de ses parents est toujours résident sur la commune de Chéry, il pourra toujours prétendre aux versements, sauf décision contraire du conseil municipal de Chéry.

Si les conditions ne sont pas respectées, le conseil municipal se donne le droit de suspendre immédiatement les versements sans qu'aucun recours ne puisse être exercé par le candidat auprès de la commune de Chéry et de demander le remboursement des sommes déjà versées.

Afin de faciliter le suivi des dossiers et éviter le blocage de fonds sur de trop nombreuses années, il a été décidé de fixer un délai de réalisation de la convention. Pour un permis B classique, le délai d'obtention du permis de conduire est fixé à 3 ans, et à 5 ans pour un permis B en conduite accompagnée.

VIE DE LA COMMUNE

En raison de la crise sanitaire actuelle et des confinements successifs, les cérémonies habituelles (cérémonie de Chéry-Malassis ou encore la commémoration du 8 Mai) n'ont pas eu lieu mais des gerbes ont été déposées. Les vœux du Maire quant à eux ont pu se dérouler dans de bonnes conditions et une bonne ambiance. Nous tenons à remercier chaleureusement Mr. BAILLY Michel qui une fois de plus nous a régalé avec ses mises en bouche.

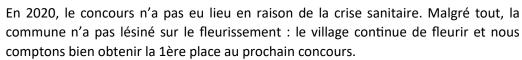


Présentation des vœux 4 janvier 2020



Fleurissement : donner de la couleur à notre cadre de vie

En 2019, la commune a participé pour la troisième année consécutive au concours des villes et villages fleuris et s'était hissée à la 2ème place de sa catégorie (commune dont la population est comprise entre 1 et 300 habitants), Nous avions en outre reçu le prix spécial départemental « Coup de Cœur du Jury ».









VIE DE LA COMMUNE



Retour de la danse à Chéry!

La commune de Chéry, en partenariat avec l'association Cher Emploi Animation, propose des cours de danse

"Dance/Hip-hop" tous les mercredis au Centre Socio-culturel. Céline MAR-CHAND, professeur, accueille les enfants.

L'année 2020/2021 est perturbée par le contexte sanitaire. Les cours ont lieu de manière irrégulière.

Pour tout renseignement complémentaire, contactez la mairie de Chéry :

- par téléphone au 02 48 51 71 53
- par mail à mairiechery@orange.fr





Nos commerçants

La commune a le plaisir d'accueillir trois commerces ambulants sur la place du Bourg, nouvellement réaménagée :

Samedi à partir de 17h

Enzo Pizz' vous prépare ses délicieuses pizzas tous les samedis à partir de 17h. Rendez-vous sur sa page Facebook pour connaître sa carte et les offres en cours.

Mercredi de 9h à 10h

La fromagerie de Lily : Elle vous propose des fromages de vache et de chèvre, du fromage blanc et divers produits locaux

 Mme Virginie RABOISSON rejoindra la fromagerie de Lily le mercredi matin pour vous proposer des fruits et légumes de saison. Elle devrait être sur place courant mars 2021.





PETITE ENFANCE



S

Le Relais Assistants Maternels Parents et Enfants (0/6 ans) vous accueille « gratuitement » sur la commune de Chéry : pour des matinées d'animations le mardi entre 9h et 11h voir le planning.

Présence de la Ludothèque « MICADO » pour des conseil et prêt de jeux une fois par mois, Diverses animations sont proposées manipulation/psychomotricité/éveil musical/sortie /Toboggan/piscine à balles.

. .

Le relais est aussi un lieu d'information, d'échange, de soutien et de partage pour les assistants maternels, les parents et les enfants. Il contribue à la professionnalisation des assistants maternels et à l'information sur la profession pour des personnes qui souhaiteraient obtenir un agrément. **Ce service vous propose également** une permanence téléphonique, Mail ou RDV pour toute démarche administrative (Contrats, Congés payés, formation, soutiens...)

CONTACT: 07 70 62 94 61 / relaisdeskangous@arppeenberry.org

| Chéry | Quincy | Ste Thorette | Méreau |
|---|---------------------|---|---------------------|
| 09 et 23 février 09 et 23 Mars 13 et 27 Avril 11 et 25 Mai 08 et 22 Juin 06, 13 et 27 Juillet A voir en septembre | A voir en septembre | 02 et 16 février 02, 16 et 30 Mars 06 et 20 Avril 04 et 18 Mai 01 ,15 et 29 Juin 20 juillet A voir en septembre | A voir en septembre |

Micro-crèches de Méreau et Sainte-Thorette



Deux micro-crèches, ouvertes à l'initiative de la Communauté de communes Cœur de Berry, accueillent vos enfants de moins de 3 ans. Situées à Mé-

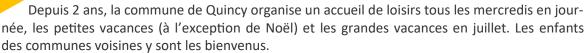


reau (« Les bébés d'or ») et Sainte-Thorette (« Les rainettes »), elles sont gérées par Crèche Attitude. Chacune accueille jusqu'à 10 enfants de 7h30 à 18h30 (fermeture 4 semaines en été/une semaine en hiver + 3 journées pédagogiques). Les repas, couches et produits de soin sont fournis.

CONTACTS: Crèche Attitude: 01 46 94 91 73 www-creche-attitude.fr

Inscriptions: http://inscription.creche-attitude.fr/sainte-thorette et http://inscription.creche-attitude.fr/mereau

Centre de Loisirs de Quincy





Horaires du centre de loisirs : 9h-17h

Horaires de l'accueil avant et après : à partir de 7h15 et jusqu'à 18h30

Tarifs en fonction du quotient familial CAF.

| Tarifs journée entière «goûter et repas» inclus | | | |
|---|----------|--|--|
| Quotient Familial inférieur à 700 € | 6 euros | | |
| Quotient Familial de 700 € à 1 200 € | 9 euros | | |
| Quotient supérieur à 1 200 € | 12 euros | | |

| Tarif demi-journée «goûter inclus» | | | | |
|-------------------------------------|------------|--|--|--|
| Quotient Familial inférieur à 700 € | 2,50 euros | | | |
| Quotient Familial supérieur 700 € | 4,50 euros | | | |

SCOLARITE



R.P.I. Cerbois-Chéry-Lazenay

Les élèves des niveaux maternelle et primaire sont accueillis dans les trois communes composant le Regroupement Pédagogique Intercommunal. Cette année, les 67 élèves sont répartis comme suit :

| Commune | Enseignant | Niveau | Effectif |
|---------|--|----------|----------|
| CERBOIS | Mme Aude VIEUX-PERNON Mme Marianne JACQUET (vendredi) | PS-MS-GS | 22 |
| CHERY | Mme Aude TRIVIER | CE1-GS | 15 |
| CHERY | Mme Maud LONGAGNA | CP-CE2 | 17 |
| LAZENAY | M. Jean-Sébastien LITAUDON | CM1-CM2 | 13 |

La semaine scolaire est organisée sur 4 jours : il n'y a pas d'école le mercredi.

Un service de transport scolaire permet d'acheminer les élèves sur les différentes communes. Ce service est géré par le Syndicat Intercommunal de Ramassage Scolaire (SIRS : 02 48 51 13 57).

Si vous souhaitez inscrire votre enfant au RPI, merci de contacter la mairie de la commune qui accueille la classe concernée.

CONTACTS: Cerbois: Mairie: 02.48.51.71.34 - Ecole: 02.48.51.74.72

Chéry : Mairie : 02.48.51.71.53 - Ecole : 02.48.51.78.02 **Lazenay** : Mairie : 02.48.51.70.74 - Ecole : 02.48.51.72.63



Les enfants de l'école de Chéry en randonnée sur le Chemin des Vignes

SCOLARITE



S.I.R.P. Cerbois-Chéry-Lazenay

Le Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique (S.I.R.P.) gère les services périscolaires (cantines des trois communes, garderies...), le personnel nécessaire à leur bon fonctionnement et l'ATSEM intervenant dans la classe de Cerbois. Toute question relative au fonctionnement, règlement, personnel... doit donc lui être directement adressée. Pour cela, le secrétariat du syndicat est joignable par téléphone à la mairie de Chéry au 02.48.51.71..53 ou par mail à l'adresse sirpccl18120@orange.fr

Les membres du Comité syndical:

- La Présidente : Marylène LEVILLAIN (Lazenay)

- Le Vice-Président : Damien PRELY (Chéry)

- Les délégués : Muriel LECLEIR (Cerbois), Brigitte HALGAND (Lazenay), Pauline WILK (Chéry) et Vincent DA SILVA

(Cerbois).

Le Personnel:

- Ingrid HAMON (cantine et garderie de Chéry)

- Marie-Hélène DRUCY (cantine et garderie de Cerbois)

- Jessica MOREIRA (cantine et entretien de l'école de Lazenay, transport scolaire)

- Emilie MORTREUX (ATSEM à Cerbois, transport scolaire)

Rappel des horaires de garderie :

| GARDERIE DE CERBOIS | | | | | |
|---------------------|-------------------|----------|---------------|---------------|--------|
| Lundi | Mardi | Mercredi | Jeudi | Vendredi | Samedi |
| 7h - 8h40 | 7h - 8h40 | 1 | 7h - 8h40 | 7h - 8h40 | - |
| 16h20 - 18h30 | 16h20 - 18h30 | 1 | 16h20 - 18h30 | 16h20 - 18h30 | - |
| | GARDERIE DE CHERY | | | | |
| Lundi | Mardi | Mercredi | Jeudi | Vendredi | Samedi |
| 7h30 - 8h40 | 7h30 - 8h40 | - | 7h30 - 8h40 | 7h30 - 8h40 | - |
| 16h30 - 18h | 16h30 - 18h | - | 16h30 - 18h | 16h30 - 18h | - |

Rappel des tarifs :

· Cantine: 2.80 € par repas, facturés mensuellement à compter du 1^{er} janvier 2021.

· Garderie: 1.00 € par présence. Le service fait l'objet d'une facturation par période.

Inscription/désinscription à la cantine :

Les élèves doivent être inscrits à la cantine grâce à la fiche d'inscription distribuée dans les cahiers ou disponible sur le site internet de la commune de Chéry (https://www.cheryenberry.fr/ecoles-du-rpi-chery-berry18_fr.html). Le SIRP doit être prévenu minimum 72h avant le jour du repas de toute modification d'inscription ou désinscription. A défaut, le repas est facturé aux familles.

VIE ASSOCIATIVE



Cette année 2020 a été très particulière en raison de la pandémie, l'Association n'a pu organiser aucune manifestation.

Les décors de Nöel ont quand même pu être installés grâce à la municipalité qui nous a apporté son aide en finançant les décors lumineux et les sapins.

C'est avec plaisir que nous pouvons voir les gens s'arrêter regarder les décors lumineux.

Nous sommes touchés par les compliments qui nous ont été faits par de nombreux habitants et par des personnes extérieures à la commune qui viennent de loin pour admirer nos décors.

Nous en profitons pour remercier tous les bénévoles de l'Association pour leur travail ainsi que les habitants de Chéry qui nous apportent leur aide pour l'installation des décors, l'investissement de chacun d'eux montre l'attachement que nous portons à la vie du village. Nous remercions également Dominique JOSSERAND pour ses conseils et l'installation des décors lumineux, PRO DECOR 36 pour la mise en peinture des sapins.

De nouveaux membres nous ont rejoint dans notre travail de bénévoles au service du village, c'est avec un grand plaisir que nous les accueillons.

Vous pouvez nous joindre pour adhérer ou pour demander des renseignements.

- MERY Ombeline, Présidente : 06 82 21 29 61
- PRELY Isabelle, trésorière
- Mélanie POTTIER, secrétaire

Voici les dates de nos prochaines manifestations (sous réserves des contraintes sanitaires) :

18 avril 2021: brocante

octobre 2021 : soirée tartiflette

décembre 2021 : Décos de Noël et Marché



Le bureau vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2021!



De nombreux visiteurs se sont encore déplacés cette année pour admirer les décorations et participer à la fête de Noël



VIE ASSOCIATIVE



Association des parents d'élèves « Les Picsous »

"Les Picsous", est une Association de parents d'élèves pour le R.P.I de CERBOIS-CHÉRY-LAZENAY. Elle a pour but d'organiser des manifestations afin de financer des sorties ,etc...

Pour l'année 2019-2020, plusieurs actions ont été menées :

- nous avons fait halloween sur la commune de Cerbois
- la ventes de calendriers en porte-à-porte ainsi que dans chaque classe,
- une vente de sapin de Noël au mois de novembre,
- les livres de Noël,
- Organisation d'un spectacle de Noël à Chéry.
- Des rifles ont aussi été organisées en janvier sur la commune de Brinay.

Au vue du confinement et de la situation, l'association n'a rien pu organiser pour le restant de l'année.

Pour l'année 2020-2021, nous avons commencé par la vente de bulbes de fleurs, la vente des calendriers ainsi que celle des sapins de noël.

Il n'y a pas eu de spectacle de Noël cette année mais le père Noël est passé dans chaque classe afin de donner un cadeau et un petit sachet de chocolats à chaque élève.

Pour continuer l'année, rien n'est prévu à l'heure actuelle dû à la situation (Covid 19). L'Association tient à remercier les parents ainsi que les personnes extérieures au R.P.I prêtant main forte.



Association « Générations Mouvement »

L'association compte 9 adhérents et se réunit au Centre socio-culturel tous les 2^{ème} mardi du mois (sauf en juillet et août).

Vous êtes retraité ? N'hésitez pas à venir nous rejoindre pour discuter, jouer aux cartes ou autres jeux de société et partager gâteaux et boissons. Galette des rois, Chandeleur, fromagée ou tête de veau, repas de Noël... nous profitons de toutes les occasions pour nous réunir et passer ensemble un moment agréable.



La cotisation est de 15 € pour l'année.

Depuis le début de la crise sanitaire, les membres ne se sont pas réunis.

Président : M. Gilbert GRELAT Trésorière : Mme Lucette MASSONNEAU Secrétaire : Mme Bernadette FAVIERE

Le bureau vous souhaite une excellente année 2021!

SYNDICATS



SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE (SIAEP) LURY- SUR-ARNON, CHÉRY, CERBOIS



Mise à part la Covid 19, l'année 2020 a été marquée par des élections au cours desquelles Mr PETIT Jean-François, Président sortant, a été réélu à l'unanimité à son poste de Président, Mr DA SILVA Vincent (délégué de Cerbois) a été élu Premier Vice-Président et Mr LE BLEVEC Alain (délégué de Chéry) Deuxième Vice-Président. Le conseil est composé également de trois autres membres : Mr CHARRIOT Christophe (délégué de Lury/Arnon), Mr LE BLEVEC Erwan (délégué de Chéry) et Mr BORGNAT Etienne (délégué de Cerbois).

Composition du bureau :

<u>Président</u>: Mr Jean-François PETIT (Lury-sur-Arnon)

<u>Premier Vice-Président</u>: Mr Vincent DA SILVA (Cerbois)

Deuxième Vice-Président: Mr LE BLEVEC Alain (Chéry)

REALISATIONS 2020:

Voici la liste des travaux réalisés au courant de l'année 2020 :

- ♦ la pose d'un débitmètre Route de Lury,
- ♦ l'achat d'un panneau d'affichage,
- ♦ l'achat de trépieds de protection pour les 3 débitmètres,
- l'achat d'une débroussailleuse,
- ♦ la rénovation du Château d'eau,
- la rénovation de la clôture du terrain du Syndicat Route de Chéry

pour un montant total de 70 796,21 euros TTC.



TARIFS DES SERVICES DE L'EAU:

A la vue des ces investissements, les tarifs de l'eau seront les suivants pour la prochaine facturation :

Abonnement 2020 : 60,98 €

Eau 2020 : 0,95 € le m³

Ouverture et fermeture compteur d'eau 2020 : 13,00 €

Changement de compteur 2020 : 105,00 €

SYNDICATS

• PROJETS EN COURS :

Périmètre de protection du captage de Musay

Le projet d'étude du périmètre de protection du captage de Musay est toujours en cours et sera poursuivi en 2021. En 2020, un essai pompage a eu lieu par la Société Van Ingen Forage.

PROJETS 2021 :

Etude Patrimoniale

Le Syndicat va mener une étude patrimoniale en 2021.



<u>Rappel</u>: Lors de tous départs (vente ou location), il est impératif que le SIAEP de Lury/Arnon soit informé au moins 10 jours avant celui-ci.

Pour contacter le syndicat, merci d'utiliser les coordonnées ci-dessous :

| | 16 route de Quincy 18 120 Lury-sur-Arnon |
|----------|---|
| (1) | 02 48 75 22 08 |
| @ | siaep-lury@orange.fr |
| Urgences | 06 22 82 44 63 (Président) |



Le secrétariat est ouvert le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.

Le Président ainsi que tout le bureau vous présentent leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année.



Où qu'il soit : protégez votre compteur du froid!

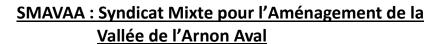
Le compteur d'eau est sous votre responsabilité, que vous soyez propriétaire ou locataire. La réparation ou le remplacement d'un compteur gelé sera donc réalisé à vos frais.

Comment le protéger

Seules les plaques de polyuréthane ou de polystyrène extrudé protègent votre compteur du gel de manière efficace. Isolez alors votre compteur, ou bien le regard de votre compteur, à l'aide de ces matériaux.

Evitez les matériaux absorbant l'humidité comme des morceaux de linge. Ceux-ci favorisent le gel. De plus, les rongeurs les détruisent. La laine de verre est également contre-indiquée.

SYNDICATS





Le Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Vallée de l'Arnon Aval (SMAVAA) a connu des changements dans son périmètre d'intervention et dans ses compétences depuis sa création en 2014. A ce jour, le syndicat compte 5 communautés de communes qui représentent 29 communes du bassin versant de l'Arnon Aval sur les départements de l'Indre et du Cher.

L'année 2020 a été marquée par la fin du 1^{er} Contrat Territorial sur l'Arnon Aval. Pour permettre de poursuivre l'objectif d'atteinte du bon état des eaux, une étude bilan a été lancée. L'étude bilan devrait se terminer au pre-

mier semestre 2021. Parallèlement, une étude pour le rétablissement de la continuité écologique est en cours et devrait aboutir au premier trimestre 2021.

Cette année a vu également l'élection du nouvel exécutif du syndicat avec l'élection de M. GUILLEMAIN comme Président du Syndicat, M. AUDEBERT au poste de 1^{er} Vice-Président en charge des questions relatives aux sécheresses et inondations, M. PALLAS au poste de 2^{ème} Vice-Président en charge des questions relatives au suivi des études et de l'outil Contrat Territorial, Mme BERGER au poste de 3^{ème} Vice-Présidente en charge des questions relatives à la communication et Mme SAUGET au poste de 4^{ème} Vice-Présidente en charge des questions relatives aux Ressources Humaines. M. GIBERT, Mme BERNA-CHOT-COMPAIN et M. BAUCHER complètent le bureau du syndicat.



L'année 2021 sera marquée par la construction d'un nouveau programme d'actions qui à terme devrait aboutir à la signature d'un contrat territorial avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, la Région Centre Val de Loire et le Département du Cher. A noter également l'arrivée de Mme Mylène TAILLAT qui sera la nouvelle interlocutrice technique des élus et des riverains et de Mme Fleuriane REY en tant que nouvelle interlocutrice administrative. Leur arrivée fait suite aux départs de Mme Aimie ADELAINE et de Mme. Elodie BERNARD.

Contact:

-Adresse siège social : 25 Rue de la Mairie à Lury-Sur-Arnon (18120)

-Adresse du bureau : 2 Route de Quincy à Lury sur Arnon (18120)

-Téléphone : 02 48 51 03 62/ 06 07 47 36 25

-Courriel: smavaa@orange.fr



SERVICES A LA POPULATION



Surfez plus vite, connectez-vous à la fibre!

Porté par la Communauté de communes Cœur de Berry, le projet de déploiement de la fibre optique sur le territoire est finalisé à Chéry. Vous pouvez dès à présent vérifier votre éligibilité sur le site www.berryfibreoptique.fr, choisir votre fournisseur d'accès internet et demander votre raccordement. N'attendez plus !



Pour toute information complémentaire : www.berrynumerique.fr



Maison de services au public

A Reuilly, au 34 Rue de la République, venez découvrir les offres Maison de services au public et effectuer vos démarches administratives en ligne.

Si vous souhaitez un accompagnement pour vos démarches administratives en ligne, prenez rendez-vous par téléphone au **02 54 49 24 00** ou par mail à *msap.reuilly@laposte.fr*

Horaires d'ouverture :

Lundi: 13h15 - 17h

Du mardi au vendredi : 9h-12h

14h15-17h

Samedi: 9h-12h

La MARPA de Lury-sur-Arnon accueille nos aînés

La Maison d'Accueil et de Résidence Pour l'Autonomie (MARPA) du Val d'Arnon est une résidence adaptée aux besoins des séniors et au maintien de leur autonomie. Elle est située dans la communauté de communes Cœur de Berry, sur le territoire de Lury sur Arnon.

Avec ses 23 appartements de 32 à 46 m², elle accueille 24 résidents souhaitant bénéficier d'un cadre de vie agréable et sécurisé dans une atmosphère conviviale et familiale. Qu'elle soit seule ou accompagnée, chaque personne pourra aménager son espace locatif et privatif avec ses propres meubles et même venir accompagnée de son animal de compagnie.



Un hébergement temporaire y est aussi proposé dans des appartements meublés pour des séjours de convalescence, de découverte ou même pour rompre l'isolement hivernal.

Les résidents bénéficient à la fois d'un accès extérieur verdoyant et intérieur sur des parties communes offrant un cadre de vie chaleureux.

Assurant une présence 7jr/7, l'équipe de la MARPA est à l'écoute de vos besoins et vous propose de nombreux services : service de restauration à table, entretien du linge, intervention via téléassistance, coordination des professionnels de santé, ... ainsi que des activités diversifiées en fonction de vos centre d'intérêts (chant, gym douce, bien être ...).

La MARPA est une résidence pleine de vie gérée par une association loi 1901 à but non lucratif, ce qui lui permet de proposer un tarif attractif.

Pour tous renseignements, son responsable, Nicolas Bresse, est à votre disposition (09.72.99.46.20 - marpaduvaldarnon@orange.fr)



SECURITE ET PROTECTION



PRÉSENCE VERTE

Comment rompre l'isolement des personnes âgées ou handicapées en leur garantissant une vie à domicile en toute sécurité?

L'association Présence Verte 18 propose un dispositif permettant de prévenir à distance, 24h/24, un réseau d'assistance constitué de membres de la famille, d'amis, de voisins, auquel s'ajoutent le médecin traitant et les services de secours (pompiers, SAMU, gendarmerie).

La sérénité a un prix : moins d'1 euro par jour au plus avec la possibilité d'aides financières par le Conseil Départemental ou les caisses de retraite (sous conditions de ressources).

Présence Verte est agréée « Service à la personne » depuis 2008. Ainsi, les personnes imposables peuvent bénéficier d'une réduction d'impôts de 50% sur toute la prestation.

Présence Verte installent et entretiennent les détecteurs de fumée. A l'aide du dispositif, le réseau peut être informé en cas de chute brutale, il peut gérer la sécurisation de l'accès au domicile et a même une option géolocalisation.



SECURITE ET PROTECTION



AIDE A DOMICILE

Le service d'aide à domicile favorise le maintien à domicile par une intervention adaptée, apporte une aide matérielle et morale et rompt l'isolement.

Les aides à domicile peuvent assurer l'entretien courant du linge et du logement, les courses, la confection des repas, l'aide aux démarches administratives.

Les interventions d'aide à domicile peuvent bénéficier d'une prise en charge par les caisses de retraites, assurances, mutuelles, CPAM, APA (Conseil départemental).



Alors si vous avez besoin d'une personne pour effectuer le ménage? Faire vos courses ? Ou tout simplement vous accompagner dans vos démarches ?

Vous pouvez faire appel à Patricia,

06.84.83.33.34 Patty-18@hotmail.fr 12 euros net/heure Chèque emploi service CESU

Secteur:

Brinay, Cerbois, Chéry, Foëcy, Lazenay, Lury-sur-Arnon, Massay, Mereau, Preuilly, Qunicy, Vierzon...





MÉMOIRE de la commune

Rencontre avec Lucette Massonneau qui nous parle des anciens commerces chérois

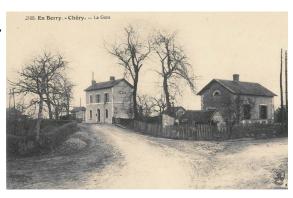


Place de la République : Le débit de tabac

Le petit village de Chéry abrite de nos jours un peu plus de 200 âmes, mais Lucette Massonneau se souvient qu'il est monté jusqu'à 300 habitants. « Il faut dire qu'on possédait quelques commerces et artisans qui subvenaient aux besoins de la population. Sur la place du bourg, il y avait un débit de tabac et un café-épicerie. Les deux étaient complémentaires, puisque l'épicerie faisait dépôt de pain mais également salle des fêtes. Les Saint-Vincent étaient organisés une fois sur deux au café ou au débit de tabac. La fête nationale était aussi très attendue chaque année. »

Gare : le point névralgique du village car elle était le lien avec Reuilly et Vierzon

La proximité du village de Lury a privé le petit village de boulangerie, de médecin, d'infirmières. En revanche, les métiers de l'agriculture et artisans étaient représentés. « Deux charrons et tonneliers, Mr Jorpagnian et l'entreprise Cousin Frères se partageaient la clientèle. Ils fabriquaient des charrettes, des tombereaux, des brouettes et se chargeaient des réparations. Le village pouvait aussi compter sur le maquignon (ancien nom donné au marchand de vaches) situé à l'emplacement du silo actuel. Il possédait quelques terres et réceptionnait les vaches transportées en wagons jusqu'à la gare de Chéry ».



« A l'époque la gare travaillait beaucoup » se souvient Lucette, comme l'usine de décolletage Chéritat/Bonnichon qui faisait venir les métaux par train et renvoyait les pièces par le même moyen de transport. Mr Berthon, marchand de paille et de foin, envoyait aussi ses bottes pressées par wagons. La gare servait aussi à l'entreprise Tixier de Lury, spécialisée dans les coupe-racines, les petits débroussailleurs, les concasseurs et autres petits matériaux. Mr Le Thuillier qui était entrepreneur allait battre le blé dans les exploitations, petites à l'époque. Il possédait aussi un gros pressoir ambulant, tiré par des chevaux. Seulement deux ou trois habitants en possédaient un. A l'époque chaque habitation cultive un peu de vigne. On faisait 7 ou 8 caisses de vin à l'année. »

« Il y avait peu de commerces mais le village était animé, complète Lucette. Chaque ferme avait des ouvriers, une



Tabac-Epicerie : Un lieu de rencontre et d'échange pour les habitants

bonne pour certains, une femme de journées, un vacher, un « bricolin » moins cher que le charretier. Je peux vous dire que le soir ils étaient éreintés! Il y avait aussi un cantonnier qui était bien occupé! Il faisait tout à la main, fauchait les accotements, il nettoyait toutes les rainures sur les routes pour que l'eau s'évacue dans les fossés. »

Les diverses fêtes émaillaient l'année, de la Saint-Vincent aux bals en passant par les fêtes de Pâques. « Me Delesgues exerçait le métier de forain. On trouvait divers jeux, un petit manège, le tir à la carabine, une loterie où l'on gagnait de la vaisselle. Il vendait aussi des bonbons, des petits pains d'épices. » Le forain allait de village en village, de Chéry à

Quincy en passant par Lury et même jusqu'à Genouilly.

« Mr Delesgues possédait un camion et Mr Vinçon le bal parquet. Ils se sui-

vaient l'un et l'autre. De Pâques jusqu'à la Toussaint ils étaient sur les routes, il arrivait même qu'ils se déplacent jusqu'à Diou. On suivait les assemblées, c'est comme cela que l'on appelait les fêtes, poursuit Lucette. A Reuilly, ça s'appelait 'l'Assemblée des trottoirs », elle se déroulait sur la route d'Issoudun près de la salle des fêtes. Mais on ne pouvait pas aller partout car on se déplaçait à vélo à l'époque! »

Article rédigé par L.DESSEREY et publié avec son autorisation

